

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2021)

**Heft:** 2326

**Artikel:** Retour du revenu de base inconditionnel : après avoir été balayé en votation en 2016, le revenu de base inconditionnel refait son apparition : un pointage de ses faiblesses

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014480>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Retour du revenu de base inconditionnel

Après avoir été balayé en votation en 2016, le revenu de base inconditionnel refait son apparition. Un pointage de ses faiblesses

Jean-Daniel Delley - 16 mai 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38917>

La pandémie a mis en pleine lumière des paramètres ignorés ou oubliés. Par exemple, l'importance vitale de certaines professions pour le fonctionnement de nos sociétés. Elle a révélé un fort potentiel de solidarité à l'intérieur des frontières, tout comme l'égoïsme qui préside aux relations entre États.

C'est également la pandémie et son cortège de difficultés sociales qui semblent donner un nouvel élan à l'idée d'un revenu de base inconditionnel (RBI). Une idée pas plus convaincante qu'en 2016, année où une initiative semblable fut sèchement rejetée en votation populaire.

Une [nouvelle initiative](#) est annoncée dont le flou du texte n'empêche pas d'en pointer toutes les faiblesses. La ville de Zurich va tenter une expérience pilote dans deux quartiers. Et même [Elon Musk](#) et [Mark Zuckerberg](#) se joignent au chœur de ceux qui présentent le revenu de base comme une avancée sociale inévitable: voilà qui devrait nous mettre la puce à l'oreille.

## Son coût et la non-décroissance du volume de travail

Si l'on examine la faisabilité du RBI, c'est bien sûr son financement qui retient prioritairement l'attention. En prenant en compte le montant mensuel de 2 500 francs préconisé par les responsables de l'initiative de 2016, le coût annuel de l'opération avoisinerait les 140 milliards. Une somme largement supérieure aux dépenses sociales de la Confédération et des cantons - environ 10 milliards - que le RBI permettrait de supprimer.

Le calcul ne se révèle pas plus favorable du côté de la fiscalité. Selon les estimations de [Denknetz](#), un impôt sur le capital épuiserait la presque totalité de ce dernier, le taux de la TVA monterait à 55 % et celui de l'impôt sur le

revenu à 45 % en moyenne. Trouver une majorité pour de tels financements n'est tout simplement pas envisageable. Les actifs sur le marché du travail ne seraient pas prêts à supporter une telle charge fiscale au profit des bénéficiaires du RBI.

Pourtant, la critique doit essentiellement porter sur d'autres points. Les partisans du RBI argumentent en fonction de la baisse tendancielle du nombre des emplois engendrée par l'automatisation croissante du travail. Le revenu de base permettrait de redistribuer la création de richesses à toute la population et notamment aux laissés-pour-compte de l'évolution technologique, incapables de suivre le mouvement.

Tout d'abord cette baisse tendancielle ne correspond de loin pas à la réalité: le volume de travail ne décroît pas, c'est la nature des emplois qui évolue. Dès lors, c'est à un choix de société que nous sommes confrontés.

Voulons-nous accepter que seuls subsistent des emplois qualifiés et relativement bien rémunérés face à des personnes sans autre revenu que le RBI ou au bénéfice d'emplois à temps partiels ou temporaires ? Ou visons-nous une société du plein-emploi ? Car le travail rémunéré n'assure pas seulement un revenu, il permet de se construire une identité et de développer ses compétences, de s'intégrer dans un réseau social et de prendre conscience de sa place dans la société.

## Automatisation pour cause, atomisation pour conséquence

Contre la société atomisée à laquelle conduit inéluctablement le RBI, *Denknetz* propose tout un programme pour créer les conditions d'un plein-emploi assurant tout à la fois une existence digne et une réponse aux besoins prioritaires de

la population. À commencer par le droit à un emploi pour les exclus du marché du travail.

Les collectivités publiques et les organisations à but non lucratif proposeront des postes de travail pour des activités d'intérêt public, y compris des temps de formation continue. Le temps de travail stagne maintenant depuis plusieurs décennies; il est temps de franchir une nouvelle étape en passant à la semaine de 32 heures, de manière à libérer du temps pour le *care* (soin d'autrui), le développement des capacités personnelles et l'engagement socio-politique.

Revenons aux robots. Il est erroné de leur imputer les inégalités croissantes; ces dernières résultent du fait qu'un trop petit nombre

d'individus soient propriétaires, détenteurs du capital. En effet, le développement de l'automation va favoriser une croissance des revenus du capital au détriment des salaires. Seule une imposition plus forte de ces revenus est susceptible de contrer cette évolution et pourrait garantir le financement du droit à un emploi correctement rémunéré.

Malgré les intentions louables de ses défenseurs, le RBI ne peut que renforcer l'atomisation de la société et faire oublier la question cruciale de la répartition des richesses. Un filet social minimaliste fonctionnant comme le cache-sexe de la concentration de la fortune. Rien d'étonnant à ce que des milliardaires prêchent en sa faveur.

## Les abstractions du XXe au Musée de Pully

La Fondation Gandur pour l'Art donne à voir les mouvements de l'abstraction au Musée d'art de Pully.  
Parcours

---

Pierre Jeanneret - 11 mai 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38905>

La réouverture des musées met en joie et le Musée d'art de Pully y contribue en présentant un florilège de la Fondation Gandur pour l'Art. Dans une démarche de médiation, son site offre une bienvenue mise en bouche avec une [visite virtuelle](#), guidée par Laurent Langer, conservateur.

Cette riche exposition comporte 75 œuvres. Elle propose un parcours à travers les tendances plurielles de l'abstraction picturale, pendant une période qui correspond plus ou moins aux Trente Glorieuses.

On constate en effet une effervescence artistique après la Seconde Guerre mondiale. Dans les années cinquante, ce sont les États-Unis, plus précisément New York, qui s'affirment comme porte-parole de l'art abstrait. Et l'exposition fait dialoguer les travaux réalisés de ce côté-là de l'Atlantique avec ceux produits en Europe.

### Le trait, les aplats et la tridimensionnalité

Le visiteur est accueilli au premier étage du musée par une grande toile de Hans Hartung, où tachisme et coulure de peinture à dominante bleue créent un effet d'une grande intensité. Puis c'est Georges Mathieu, dont l'œuvre est caractérisée par la rapidité du trait. On appréciera aussi la touche épaisse des tableaux du Canadien Jean-Paul Riopelle, aux vives couleurs posées au couteau. La tendance géométrique est représentée par Georges Poliakoff, avec ses larges aplats de couleurs.

Bien qu'ils aient donné lieu à d'innombrables posters que chacun a pu voir, les travaux de Victor Vasarely constituent l'un des moments forts de l'exposition. La très grande rigueur de ses toiles, leur limitation à deux ou trois teintes, leurs effets de trompe-l'œil, parfois l'usage d'éléments légèrement en relief, continueront